**Un premier coup de roue, Montréal accessible par ses commerces !**

Communiqués - 27 janvier 2017

Montréal, le 27 janvier 2017 - Le maire de la Ville Denis Coderre a annoncé la mise en œuvre du Programme d’aide à l’accessibilité des commerces (PAAC), un programme très attendu que seules les villes de Trois-Rivières et de Victoriaville avaient développé jusqu’ici.

Nous nous réjouissons de cette avancée tout en espérant que les commerces achèteront le programme !

Derrière les programmes, les groupes avec les droits des personnes handicapées en tête

Plusieurs groupes ont réclamé des initiatives pour améliorer l’accessibilité aux commerces et en tout premier lieu le RAPLIQ, le Regroupement des activistes pour l’inclusion au Québec. Le maire en avait aussi fait la promesse au Conseil municipal lorsqu’un membre d’Ex aequo avait formulé une question en 2014. Il avait alors promis de faire un programme de type « Pram-commerce ».

Le RAPLIQ était en tête dès 2011, après l’adoption de la Politique en accessibilité universelle, pour réclamer davantage d’accessibilité aux commerces. La revendication centrale du RAPLIQ, et Ex aequo appui cette demande, est l’adoption d’un règlement plus contraignant pour les commerces. Des arrondissements, comme Verdun, envisagent d’ailleurs d’apporter des changements réglementaires pour faciliter cette mise en accessibilité universelle.

Depuis de nombreuses expériences et des ententes avec la SAQ ou même, Shildev, une compagnie propriétaire d’immeubles commerciaux, le RAPLIQ a déployé une organisation nationale pour favoriser l’accessibilité commerciale : le Regroupement pour l’accessibilité des établissements commerciaux et d’affaires du Québec (RAECAQ) qui est une coalition de représentants de commerces, de places d’affaires et de groupes représentant les personnes en situation de handicap.

La sensibilisation des commerces et l’avancement de ce dossier crucial pour les personnes en situation de handicap ont été aidés par plusieurs organismes depuis ces années. Pensons ici à Société logique, Altergo, Onroule, Axcs,Kéroul, le ROPMM, Mémo-Qc, notamment.

Un premier coup de roue !

Évidemment, ce montant de 1,6 M$ est un bon départ. Rappelons par ailleurs que près de 13 750 commerces devraient subir des travaux pour améliorer leur accessibilité, même si nombre d’entre eux ne pourront jamais devenir accessibles pour des raisons structurelles. Le pari est peut-être de bien performer la première année pour justifier la bonification du programme.

Faites rouler l’info

Ex aequo invite finalement les commerçantEs mais aussi les clientEs à profiter de ce programme en s’informant ou en diffusant l’information autour d’eux ! Pour plus de renseignements sur le Programme d’aide à l’accessibilité des commerces (PAAC), veuillez consulter la section « Programmes municipaux » du site ville.montreal.qc.ca/affaires.

Ex aequo est un organisme montréalais sans but lucratif se consacrant à la promotion et à la défense des droits des personnes ayant une déficience motrice depuis 1980. Ex aequo favorise l’action citoyenne de ses membres et la concertation avec différents organismes. Il défend différentes facettes de l’inclusion sociale : la Santé et services sociaux, l’habitation, le transport, la vie municipale et la démocratie.

- 30-

Source :

Benoit Racette, relationniste

bracette@exaequo.net,

(514) 288-3852, poste 230

Pour entrevue :

Marie Turcotte, directrice générale

mturcotte@exaequo.net,

(514) 288-3852. Poste 222

Luc Forget, Conseiller en accessibilité architecturale et urbaine

info@exaequo.net

(514) 288-3852. Poste 229